

TAXE D'APPRENTISSAGE

Qu'est-ce que le solde de la taxe d'apprentissage ?

Appelé " 13% " jusqu'en 2021, cette contribution est versée aux établissements scolaires pour le développement des formations professionnalisantes sous statut scolaire. Loi 2018-771 du 5 septembre 2018.

Pourquoi cibler votre versement vers le Lycée des Métiers Jules-Verne Guingamp :

Notre établissement développant des formations professionnalisantes sous statut scolaire, est habilité à percevoir le solde de la Taxe d'Apprentissage.

Les évolutions de l'environnement économique, des référentiels de formation et les exigences des entreprises nous invitent à toujours investir afin d'adapter nos formations à votre contexte professionnel. Pour réussir l'optimisation de nos équipements pédagogiques et ajuster la qualification professionnelle de vos futurs collaborateurs, **votre contribution au titre du versement du solde de la taxe d'apprentissage nous est indispensable.**

Comment affecter votre contribution au Lycée des Métiers Jules-Verne de Guingamp ?

En vous connectant sur la plateforme SOLTÉA avec votre numéro de SIRET

- vous désignez le **LYCÉE JULES VERNE** de Guingamp que vous souhaitez soutenir,
- un moteur de recherche vous permet de sélectionner le **LYCÉE JULES VERNE** de Guingamp selon différents critères :

N° Siret : 192 200 194 00012

Code UAI : 0220019B

Localisation : Guingamp

Nous vous remercions pour le soutien que vous décidez d'apporter au Lycée Professionnel Jules-Verne



DIPLÔMES PRÉPARÉS DANS L'ÉTABLISSEMENT

Ces diplômes se divisent en 3 secteurs d'activités qui sont alimentés par différentes classes de 3^e (Générale, Préparation aux Métiers, et issues des Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté), comme des lycées sur des secteurs qui dépassent l'agglomération guingampaise :



Secteur industriel métallurgie

CAP SEM
BAC PRO TCI
CS Soudage



Secteur industriel, habitat et tertiaire

BAC PRO MELEC
CAP MENUISIER FABRICANT



Secteur tertiaire

CAP EPC
BAC PRO METIERS DU
COMMERCE ET DE LA VENTE
CS VENDEUR-CONSEIL EN
ALIMENTATION

3^{ème} PREPA METIERS

CAP (2 ans)

OUVERT
A L'APPRENTISSAGE

Équipier Polyvalent du Commerce

Menuisier Fabricant

Métallier

BAC PRO (3 ans)

OUVERT
A L'APPRENTISSAGE

Métiers du Commerce et de la Vente :

Option A
animation et gestion de l'espace commercial

Option B
prospection clientèle et valorisation de l'offre commerciale

Technicien en Chaudronnerie Industrielle

Métiers de l'Electricité
et de ses Environnements Communicants

Certificat de Spécialisation

OUVERT
A L'APPRENTISSAGE

de niveau IV Technicien en Soudage
de niveau III Vendeur-Conseil en Alimentation



L'an dernier, la taxe nous a permis d'équiper :

LE SECTEUR INDUSTRIEL ET HABITAT :

Par l'acquisition de matériels d'atelier, machines outils, matière d'œuvre pour la réalisation d'exercices pédagogiques, supports numériques pour l'étude et la conception d'ouvrages, supports informatiques pour l'habilitation électrique et mise aux normes de nos équipements, matériel de mise en œuvre dédié au secteur bois.

LE SECTEUR TERTIAIRE :

Par l'acquisition de matériels informatiques permettant de travailler la digitalisation du commerce et de la vente et vitrines d'accueil numériques pour de nouvelles mises en situation professionnelles.



Cette année la taxe nous permettra en partie de pouvoir réaliser les investissements suivants :

Équipements en matériels pédagogiques suivant l'évolution de nos formations et des recommandations définies par les référentiels et les guides d'équipements des différentes filières.

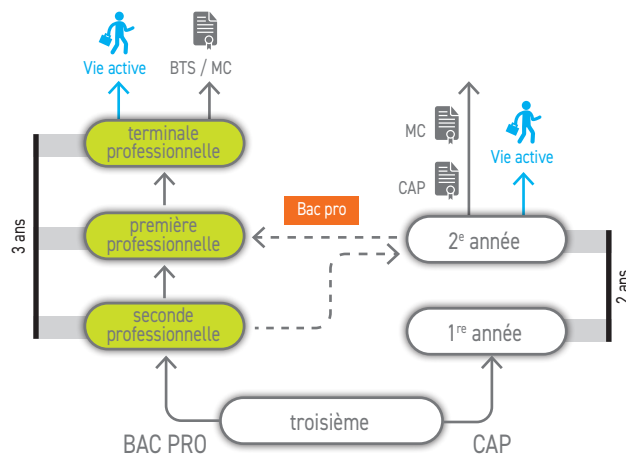
La rentrée prochaine, nos efforts seront plus particulièrement concentrés sur :

Le développement de nos plateaux techniques sur le secteur de la menuiserie bois pour faire évoluer les formations dispensées au lycée Jules Verne.

Le développement du secteur soudage, mise en place de torches aspirantes, travail sur les éléments de sécurité.

Le développement du pôle tertiaire avec la mise en place d'un nouveau magasin pédagogique adapté aux nouvelles exigences des professions du commerce et de la vente.

DES PARCOURS DE FORMATION ADAPTÉS À CHACUN



Contacts

DDFPT Bruno FORTANIER
Responsable du Bureau des Entreprises Claire BERGERON



LYCÉE des MÉTIERS
JULES VÉRNE



Route de Corlay-BP 70527
22205 Guingamp Cedex
Tél. : 02 96 43 71 32
ce.0220019b@ac-rennes.fr
www.lyceedesmetiers-jules-verne-guingamp.
ac-rennes.fr
www.facebook.com/jvguingamp

lycée des Métiers
Industrie
et commerce

Versement du Solde de la TAXE D'APPRENTISSAGE



© ROUDENINGRAPHIK Imprimé sur papier PEFC

LYCÉE des MÉTIERS
JULES VÉRNE
FORMATIONS
de l'INDUSTRIE et du COMMERCE



Lycée Jules Verne
Guingamp



CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS
Industries de la mer
Bretagne

